

<http://www.snetap-fsu.fr/Tiers-temps-ESC-des-contractuels-Le-SNETAP-obtient-la-confirmation-du-droit.html>



# Tiers temps ESC des contractuels : Le SNETAP obtient la confirmation du droit

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 26 octobre 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

La [DGER](#), en signant la nouvelle circulaire, avait-elle délibérément l'intention de sabrer le tiers temps aux agents contractuels ?

"Par rapport à la version précédente de la circulaire [ESC](#) (qui indiquait « quel que soit son statut et son temps de travail »), la formulation concernant le tiers temps « animation » a été volontairement modifiée de façon à ce que ça ne s'applique qu'aux titulaires (même formulation que pour les CAPETA TIM). Ainsi il est précisé page 8 « quel que soit le corps d'enseignants auquel ils appartiennent » étant entendu que de ce point de vue, seuls les titulaires appartiennent à un corps enseignants."

Tout en mobilisant les agents, le SNETAP est immédiatement intervenu auprès du DGER ([voir article précédent](#))

Après avoir pris un engagement oral, le DGER vient de nous confirmer le droit : les agents contractuels ESC doivent consacrer le tiers de leur temps à l'animation.

Voici cette réponse :



### Fac-simile de la lettre

[Cliquer ici pour voir une image agrandie.](#)